

| | |
|--|--|
| Date de convocation : 30/10/2024 | L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. |
| Date d'affichage : 31/10/2024 | |
| Nbre de conseillers : | |
| En exercice : 14 | |
| Présents : 8 | |
| Votants : 11 | Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS. |

Absents excusés :

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBOUIC
Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER
Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mme Sylvie COUPE

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°124- 2024

Décision Modificative n°1 - Budget Les Verriers

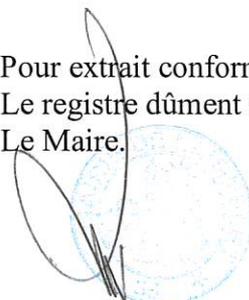
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif, sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

| | | |
|------------------------------------|--|---------------------|
| Dépenses Fonctionnement | Article 65882 – Reversement excédent budgétaire Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante | - 7 300.00 € |
| Dépenses Fonctionnement | Article 6045 – Achats d'études et de prestations de services Chapitre 011 – Charges de caractères générales | + 7 300.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget Les Verriers
- **DE MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le